

Des Chartes de gestion des sites Ramsar



La charte de gestion Ramsar est un document d'engagement entre la structure gestionnaire du site, l'état et l'association Ramsar France.

Elle formalise en moins d'une dizaine de pages la prise en compte de Ramsar dans la gestion du site: elle identifie le contact Ramsar, certifie qu'un plan de gestion Ramsar existe ou que le plan de gestion associé (Docob, plan de gestion de réserve etc.) fait office de plan de gestion Ramsar.

Il s'agit d'une reconnaissance territoriale du site Ramsar. Retrouvez ci-dessous les chartes de gestion Ramsar déjà signées:

Charte Ramsar de Camargue

Charte Ramsar du marais Audomarois

Charte Ramsar de l'étang de Biguglia

Charte Ramsar de l'étang Palo

Charte Ramsar de l'étang d'Urbino

Charte Ramsar des étangs Palavasiens

Charte Ramsar des étangs de Villepey

Charte Ramsar des étangs de la Narbonnaise

Charte Ramsar de la petite Camargue